Agrément des associations éducatives complémentaires de l'école

1. Définition et objectifs

L'agrément CAAECEP est un **label officiel délivré par le Recteur**, après avis du **Conseil Académique des Associations Éducatives Complémentaires de l'Enseignement Public**.

Il garantit que l'association :

- respecte les **principes de l'enseignement public** (laïcité, ouverture à tous, non-discrimination),
- est **d'intérêt général et non lucrative**,
- propose des **actions éducatives de qualité, complémentaires** de l'école,
- peut intervenir auprès des élèves **dans le cadre des projets d'école ou d'établissement**.

Durée : 5 ans — renouvelable.

---

2. Pourquoi un agrément ?

Pour l'Éducation nationale :
✓ Sécuriser les interventions (public jeune + Vigipirate).
✓ S'assurer que l'association complète l'école sans s'y substituer.
✓ Garantir le sérieux, la gouvernance et la cohérence éducative.

Pour l'association :
✓ Reconnaissance institutionnelle.
✓ Accès facilité aux écoles et établissements.
✓ Protection en cas d'incident, car l'enseignant co-anime et reste responsable.

---

3. Quand l'agrément est-il obligatoire ?

Obligatoire si :

- l'association intervient **pendant le temps scolaire**,
- de manière **régulière, durable, ou récurrente**,
- notamment pour les **associations sportives** dans le 1er degré (agrément CAAECEP impératif).

Non obligatoire mais recommandé :

- si l'intervention est **ponctuelle et exceptionnelle**, avec autorisation du chef d'établissement (Article D551-6 du Code de l'éducation).

---

4. Les deux phases de l'agrément

1) Validation du Tronc Commun d'Agrément (TCA)

Vérification :

- intérêt général,
- non lucrativité,
- gouvernance démocratique,
- respect des valeurs républicaines.

2) Complémentarité à l'École

L'association doit démontrer :

- que ses actions complètent l'enseignement officiel,
- qu'elle apporte une contribution éducative identifiable,
- qu'elle a un **rayonnement territorial** (bassin, micro-région ou volonté de l'atteindre).

Une **action éducative test** peut être observée sur site pour la validation.

---

5. Conditions nécessaires

L'association doit avoir :

- **au moins 2 ans d'existence**,
- les **PV d'AG et de CA**,
- un **projet associatif structuré**,
- des **actions complémentaires à l'école** (plusieurs si possible),
- une gouvernance stable et transparente.

Le CAAECEP examine aussi :

- le sérieux des intervenants (CV, compétences),
- extrait **casier judiciaire n°3**,
- capacité à accompagner des mineurs en sécurité.

---

6. Interventions pendant le temps scolaire

- Impossible de **laisser une classe sans enseignant**.
- L'enseignant est **présent, co-anime, prépare et évalue** l'intervention.
  → Cela protège **l'École et l'association** en cas de problème.

---

7. Constitution du dossier

Avant tout dépôt : **contacter le référent académique** (obligatoire).
Il rencontre l'association, explique les attendus et accompagne le montage du dossier.

Dossier à fournir :

- Formulaires et annexes (DEPAP – Académie de La Réunion).
- Statuts + PV d'AG/CA.
- Rapport d'activités.
- Projet pédagogique des actions complémentaires.
- Justificatifs des intervenants (CV, extraits B3).
- Documents administratifs (liste fournie par la DEPAP).

Pour un renouvellement : ajouter un bilan qualitatif et quantitatif des actions menées.

---

8. Calendrier (Académie de La Réunion)

- **Dépôt du dossier : avant le 23 janvier.**
- **Commission CAAECEP : fin février – début mars.**

---

9. Contacts utiles (Académie de La Réunion)

DEPAP – Division des Élèves, des Personnels Accompagnants et des Pensions

📞 0262 48 11 02
✉️ asso.agrement@ac-reunion.fr

Référent académique pour les associations

✉️ asso.agrement@ac-reunion.fr

10. Essentiel à retenir

- L'association doit **compléter**, et non remplacer, l'Éducation nationale.
- L'agrément est **un gage de sérieux** et facilite les partenariats.
- Le processus se fait **en deux étapes** : TCA + complémentarité.
- Un **accompagnement personnalisé** est prévu par le référent académique.
- Renforcer le **rayonnement territorial** augmente les chances d'obtention.